

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 3 DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2017

La séance est ouverte à 17h15 sous la présidence de Mme Charnay-Dufourt, principale.

21 membres votants présents.

Désignation du secrétaire de séance : Mme Goepp, élue représentante PEEP

1) Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du jeudi 9 novembre 2017 modifié

Modification du II/ c. « il est demandé 37 euros supplémentaires à chaque famille » est remplacé par « il est demandé 37 euros supplémentaires pour l'ensemble des familles ».

Adoption du compte-rendu du CA du 9/11/2017

Vote adopté à l'unanimité des présents : 21 pour

2) Mme Charnay-Dufourt, principale, énonce les ajouts à l'ordre du jour :

- approbation des tarifs de restauration pour l'année 2018
- approbation d'un ajout dans le règlement intérieur du collège
- autorisation de recetter la somme de 146 € relative à un accueil du CDG42

17h20 : arrivée de M. Bubisutti, élu représentant PEEP, de M. Pelizzari, élu représentant FCPE, et de Mme Chapelet, élue représentante des personnels d'enseignement et d'éducation, ce qui porte le nombre votants à 24.

- approbation du budget du voyage en Allemagne en partenariat avec le collège de Saint-Galmier
- acceptation d'un don de 900€ du FSE pour ce voyage en Allemagne.

L'ordre du jour modifié est soumis au vote

Approbation de l'ordre du jour modifié

Vote adopté à l'unanimité des présents : 24 pour

3) Demande d'autorisation de signer une convention de partenariat avec l'association Ensemble Orchestral Contemporain

Il s'agit d'un projet artistique et culturel. Cela concerne les cours d'arts plastiques et de musique dans une classe de 6^{ème}.

Un musicien interviendra pour 7 séances au collège.

17h35 : arrivée de M. Petit, élu représentant FCPE, ce qui porte le nombre de votants à 25

**Approbation de la signature de la convention avec Ensemble Orchestral
Contemporain**

Vote adopté à l'unanimité des présents : 25 pour

4) Contrat et budget du voyage en Espagne de mars 2018

Mme Raynaud, élue représentante des personnels d'enseignement et d'éducation, avait déjà présenté voyage lors dernier CA.

Il aura lieu du 25 au 31 mars 2018. Il concerne 50 élèves, soit deux classes de 3°.

Mme Charnay-Dufourt principale, rappelle que ce voyage s'inscrit dans un projet pédagogique.

D'ailleurs une heure quinzaine est prévue pour la préparation du séjour.

M. Cazals, adjoint-gestionnaire du collège, présente le budget prévisionnel :

le budget de ce voyage est de 19 718.05 euros pour le prestataire et 200 euros de régie soit un budget de 19 918.05 € en dépenses et en recettes.

Le collège prend en charge les frais des accompagnateurs et des assurances soit 2468.05 euros sur ses fonds propres.

Le coût pour les familles est de 17450 euros, soit 349 euros par famille.

Approbation du budget prévisionnel du voyage en Espagne

Vote adopté à l'unanimité des présents : 25 pour

5a) Projet de voyage à Berlin pour les germanistes du 23 au 30 mars 2018.

Ce projet concerne 14 élèves. Il est prévu que des élèves germanistes du collège de Saint-Galmier participent également à ce voyage.

M. Cazals, adjoint-gestionnaire du collège, présente le budget prévisionnel :

le budget de ce voyage est de 7492.56 euros pour le prestataire et 200 euros de régie soit un budget de 7692.56 €.

Le collège prend en charge les frais des accompagnateurs et des assurances soit 604.56 euros sur ses fonds propres.

Le coût pour les familles est de 6 188 euros, soit 442 euros par famille.

Mme Charnay-Dufourt, principale, précise que le souhait du collège était de ne pas dépasser un budget de 450 euros par famille, objectif atteint, même si elle convient que cela reste un coût élevé par famille.

La vente de pains au chocolat réalisée par les élèves leur permet de proposer un don de 900 euros pour aider à financer ce voyage.

Mme Maras, représentante du département de la Loire, propose aux fédérations de parents d'élèves de solliciter le Département afin d'obtenir une aide financière de sa part.

Approbation du budget prévisionnel du voyage en Allemagne

Vote adopté à l'unanimité des présents : 25 pour

M. Cazals, adjoint-gestionnaire du collège, soumet également au vote l'acceptation du don de 900 euros issus du FSE.

Acceptation du don de 900 euros pour le voyage en Allemagne

Vote adopté à l'unanimité des présents : 25 pour

5b) Ajout au règlement intérieur :

Mme Charnay-Dufourt, principale, demande que soit ajouté dans le règlement intérieur du collège l'obligation pour les parents d'assurer le retour au domicile des élèves collés le vendredi de 16h à 17h.

Elle rappelle que désormais les cours se terminent à 16h le vendredi et que les cars sont donc prévus pour cet horaire.

Elle précise en outre que les élèves collés de 16h à 17h le vendredi le sont pour comportement inapproprié ou inadapté.

Certains parents ont téléphoné au collège pour exprimer leur mécontentement, déclarer que leur enfant ne pouvait pas faire sa retenue parce qu'ils ne pouvaient venir le chercher à 17h ou pour demander que cette heure de colle soit effectuée sur une heure de permanence.

Il semble donc nécessaire que cet ajout apparaisse sur le règlement intérieur, pour couper court à toute contestation. Il est soumis au vote.

Approbation de l'ajout au règlement intérieur du collège

Vote adopté à l'unanimité des présents : 25 pour

5c) M. Cazals, adjoint-gestionnaire du collège, soumet au vote les tarifs de restauration pour 2018

A savoir :

- ticket élève jour 3,85 euros
- forfait 4 jours : 441 euros
- catégorie C et emplois aidés : 2.80 euros
- catégories A et B dont l'indice est supérieur à 445 : 4.75 euros
- catégories A et B dont l'indice est inférieur à 445 : 4.30 euros

Les tarifs extérieurs restent les mêmes 6.50 € sans café et 7.50€ avec café.

Mme Charnay-Dufourt, principale, précise que l'augmentation du nombre d'élèves au self diminue les possibilités du collège d'accueillir des invités. Cela génère du coup moins de recettes, recettes qui sont affectées à la qualité des repas.

Approbation des tarifs de restauration pour 2018

Vote adopté à l'unanimité des présents : 25 pour

Mme Charnay-Dufourt profite du CA pour faire le bilan de la mise en route du dispositif aide aux devoirs qui a débuté en début de semaine :

150 élèves sur les 650 du collège bénéficient du dispositif, soit 22%.

19 professeurs y participent et 2 AED.

Mme Charnay-Dufourt, principale, remarque cependant qu'il faudrait trouver deux coordinateurs parmi les professeurs, sur la base du volontariat, précisant que l'IMP allouée au collège à cet effet risque d'être perdue l'an prochain si elle n'est pas utilisée cette année.

Mme Charnay-Dufourt, principale, s'adresse ensuite aux représentants des fédérations de parents d'élèves présents :

A son arrivée sur l'établissement, Mme Charnay-Dufourt, principale, avait proposé de rencontrer les parents élus des deux fédérations une fois par période, mais une des fédérations s'y était opposée.

Mme Charnay-Dufourt, principale, renouvelle sa proposition, qui est acceptée oralement.

Mme Charnay-Dufourt, principale, enverra une proposition d'une première date dès le lendemain.

Mme Charnay-Dufourt, principale, propose également aux parents d'élèves élus d'organiser une conférence sur le "métier" de parents d'adolescents, afin de rétablir la confiance et le dialogue avec les familles.

Mme Goepp, élue représentante PEEP, se renseignera auprès de sa fédération départementale sur des pistes éventuelles.

5d) M. Cazals, adjoint-gestionnaire du collège, soumet au vote l'approbation de l'encaissement par le collège de la somme de 146 euros correspondant à l'accueil de personnels du centre de gestion 42 du 16/11/2017. L'ancien tarif de 170 € prenait en compte 110 € de location de salle et 60€ (1€ par participant) correspondant aux denrées de réception (café, gâteaux). Finalement, 36 personnes étaient présentes ce qui provoque une baisse de -24€ de recettes. $110€ + 36 € = 146 €$, soit la nouvelle autorisation d'encaisser.

Approbation de l'encaissement de 146 euros

Vote adopté à l'unanimité des présents : 25 pour

Mme Charnay-Dufourt, principale, indique ensuite à l'ensemble des membres du CA que désormais les parents d'élèves délégués rédigeront leur propre compte-rendu des conseils de classe.

Mme Charnay-Dufourt, principale, précise que le compte-rendu devra être commun aux deux fédérations et parvenir le soir même ou le lendemain au président du conseil de classe, afin de respecter le droit de regard de ce dernier.

Mme Charnay-Dufourt, principale, déclare qu'il appartient ensuite aux fédérations de le diffuser.

M. petit, élu représentant FCPE et Mme Goepp, élus représentante PEEP répondent en même temps que cela leur est impossible. Ils n'ont ni les mails ni les adresses des familles. Certaines ont même coché la case indiquant qu'elles ne souhaitaient pas recevoir d'informations de la part des fédérations de parents d'élèves.

Mme Goepp, élus représentante PEEP, signale que le collège étant labellisé "éco-collège", il semble judicieux que la transmission des comptes rendus se fasse par mail.

Il est rappelé aux parents élus que le collège récupère les peluches dont les enfants ne veulent plus.

Les plus détériorées seront recyclées et les moins abîmées seront revendues.

Les bénéfices seront entièrement reversés à l'association Rajako qui lutte pour la préservation des grands singes.

L'information a été diffusée sur Cyber Collège.

Néanmoins, Mme Goepp, élus représentante PEEP, propose d'envoyer un mail aux parents adhérents de la PEEP afin de relayer l'information.

L'ordre du jour étant achevé, Mme Charnay-Dufourt, principale, clôture la séance à 18h.

Le prochain CA est prévu le lundi 4 décembre 2017.

La présidente du conseil d'administration
Madame CHARNAY-DUFOURT



La secrétaire de séance
Madame GOEPP